



**Compte-Rendu réunion du Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 03/07/2018
à 9H30 :**

Ordre du jour:

- 1- Approbation du procès-verbal du CDAS du 10 Avril 2018**
- 2- Présentation du compte rendu d'activité 2017**
- 3- Examen des Crédits d'Action Locales 2018**
- 4- Sortie Actifs du 9 juin 2018 « Cave de Roquefort et Pont de Millau »**
- 5- Questions diverses**

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du procès-verbal du CDAS du 10 Avril 2018 :

Le procès-verbal de la réunion du 10/04/2018 est adopté à l'unanimité, sans observation.

2- Présentation du compte rendu d'activité 2017 :

Carole ROSSETTI, déléguée départementale, présente le compte rendu d'activité 2017 :

■ **Les bénéficiaires de l'action sociale :**

- Nombre d'enfants de 0 à 17 ans : 445
- Les actifs : DGFIP (516), DDCSPP (10), DGDDI (14), Ecole des Mines (236), Secrétariat Général (5), soit un total de 781 agents actifs. Il est à noter que les 15 agents de la DREAL sont hors effectif.
- Les retraités (ayant droit et ayant cause) : C'est le service des pensions de Nantes qui communique le tableau des effectifs des retraités. Au total ce sont 1085 agents retraités bénéficiaires, répartis comme suit : Administration Centrale des Finances (38), DGFIP – Services Extérieurs du Trésor (306), DGFIP - avant fusion de 2010 (443), DGFIP – après fusion de 2010 (144), Cour des Comptes (2), Douane (107), Concurrence Consommation et Fraudes (28), INSEE (13), Industries services extérieurs (4).
- Le total des bénéficiaires de l'action sociale (actifs, enfants et retraités) pour le Tarn au 31/12/2017, s'élève à 2326 personnes.

■ **La restauration collective :**

– 4 possibilités de restauration collective dans le département :

- Restaurant administratif des Finances d'ALBI
- Restaurant administratif des Finances de CASTRES
- Restaurant inter-administratif d'ALBI
- Restaurant Ecole des Mines

– Le nombre de repas servis en 2017 est le suivant :

- ALBI : 16554
- CASTRES : 19465
- RIA : 1963
- EMAC : 9276

– Le rôle de la délégation départementale au sein de la restauration collective, est :

- de participer aux réunions organisées par les associations de gestion.
- d'attribuer la subvention repas (1,24 €) pour les agents dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 477.
- d'apporter un soutien aux associations de gestion.
- de préparer les dossiers d'aide aux petites structures pour les restaurants dont la fréquentation moyenne est inférieure à 100 repas jour.
- de financer le remplacement du matériel de restauration (ALBI et CASTRES).

– Les dépenses en restauration (prises en charge en 2017 par le Secrétariat Général) :

- pour le restaurant d'ALBI : 24706,11 €
- pour le restaurant de CASTRES : 17945,19 €
- soit un total de dépenses de 42651,30 € en 2017

– Le titre-restaurant « carte Apétiz » (DGFIP – DGDDI) :

- Depuis le 01/01/2017, ce système a remplacé celui des titres-restaurant. Le titre-restaurant « carte Apétiz » est attribué sur poste dit « isolé », éloigné de toute possibilité de restauration collective. Le caractère « isolé » d'un poste s'apprécie en fonction de la distance pédestre sauf s'il existe une possibilité évidente de transports en commun. La distance doit être supérieure à 1km.

- La valeur faciale du titre-restaurant est de 6 € (3 € à la charge du Secrétariat Général et 3 € à la charge de l'agent).

-- Les conditions d'attribution et d'utilisation des titres-restaurants (TR) :

- Un agent ne peut recevoir qu'un TR par journée de travail
- Un jour non travaillé ne donne pas lieu à une attribution de TR
- Le TR est nominatif
- Aucun TR ne peut être attribué à titre rétroactif
- Un titre ne peut être utilisé que par son bénéficiaire désigné.
- Un TR ne peut être utilisé que dans le département du lieu de travail et les départements limitrophes.
- Un même repas ne peut être payé avec plusieurs titres et le restaurateur, ou traiteur, ne peut pas rendre de la monnaie sur le titre présenté.
- Un agent bénéficiant du titre-restaurant ne peut pas bénéficier de la restauration collective et, en particulier, de la subvention-repas interministérielle (les deux ne sont pas cumulables).
Nombre de titres-restaurant commandé en 2017 : DGFIP (23343), Douane (1524)
- Montant part salariale = 74601,00 €, part patronale = 74601,00 €, soit un montant total de 149202,00 €.

– Les dépenses totales en 2017, pour la restauration collective dans le Tarn (matériels, subventions interministérielles, titres-restaurant): 129792,22 €.

– Les coins repas dans le département du Tarn :

- DDFIP : 16 coins repas au 31/12/2017. Fermeture au 01/01/2018 des Trésoreries de Valence d'Albigeois, Alban et Cordes.

- Les sites de Gaillac et de Mazamet, qui ne bénéficient pas de coins repas agréés, sont néanmoins dotés de cafetières, micro-ondes et réfrigérateurs.

- DGDDI (Douane) : 2 coins repas (Albi et Viticulture Gaillac)

- DDCSPP : 1 coin repas

■ **ALPAF – Aides et Prêts** : (pour les actifs et retraités)

– L'ALPAF, association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet de faciliter le logement des agents des ministères économiques et financiers et de leurs familles. L'ALPAF propose aux agents, selon leur situation et certaines conditions d'attribution, une offre étendue d'aides et de prêts sans intérêts :

- Aide à l'installation

- Prêt équipement du logement

- Prêt pour l'amélioration de l'habitat

- Prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées

- Aide à la propriété

- Prêt immobilier complémentaire

- Prêt pour sinistre immobilier

- Prêt pour le logement d'un enfant étudiant

– Au total en 2017, un montant de prêt de 70730,00 € a été accordé pour 23 dossiers acceptés.

■ **EPAF – Vacances** :

– L'association Education Plein Air Finances (EPAF) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, sous convention avec les ministères économique et financier. Elle a été créée en 1956. Elle propose des prestations de vacances et de loisirs pour tous les agents et retraités, tout au long de l'année. Des séjours longs, aux séjours à thème en passant par les séjours de groupe, EPAF offre un large choix de vacances pour tous les goûts. Pendant les vacances scolaires (sauf celles de la Toussaint), EPAF propose des colonies de vacances pour les enfants mineurs des agents des ministères financiers.

-- Bilan des séjours en Résidences :

- Les types de séjours « Hôtelier Libre » et « Location Libre » sont les plus prisés avec respectivement 127 et 166 participants en 2017.

– Bilan des colonies de vacances :

- Au total, 61 participants en 2017, répartis comme suit :

Hiver (10), Printemps (11), Eté (40 dont 30 en Juillet et 10 en Août).

■ Crédits d'Actions Locales :

- Le montant alloué en 2017 aux Crédits d'Actions Locales (CAL), était de 25761,00 €.
- Les actions suivantes ont été réalisées :
 - Retraités : visite musée Aéroscopia + Airbus (98 participants). Remise à niveau code de la route (38 participants).
 - Arbre de Noël : 247 enfants ont participé (180 Finances + 67 Ecole des Mines)
 - Sortie Famille : visite de la Cité de l'Espace (63 participants)
 - Amitiés Finances : 16 bénéficiaires
 - Aménagement coin repas : Néant
 - Partenariat Mutuelle : conférence sur « Le Mal de Dos » (168 personnes)
 - Consultations juridiques : 44 Rendez-vous
 - Chèques Kadéos : 164 chèquiers commandés

■ Subventions interministérielles pour séjours d'enfants :

- 19 enfants ont bénéficié de l'équivalent de 102 jours de subventions pour des séjours en « Centres aérés »
- 2 enfants ont bénéficié de l'équivalent de 12 jours de subventions pour des « classes de découvertes (mer-neige-nature).

- A l'issue de la présentation du compte rendu annuel, M. GALVAIN propose que le document support de cette présentation, soit prochainement mis en ligne sur le site « Ulysse Tarn ».

3- Examen des Crédits d'Action Locales 2018 :

■ Crédits d'Actions Locales (CAL) :

- Le CAL (Crédits d'Actions Sociales) 2018 est de 26023,00 € (il était de 25761,00 € en 2017), soit une revalorisation de + 1,017 %. Le budget prévisionnel 2018 est détaillé ci-après :
- **Retraités** : la proposition de dépense est de 3500,00 €
- **Arbre de Noël** : le budget prévisionnel est identique, soit 13500,00 €. 1770,00 € ont été consommés à ce jour. Un spectacle avec des animaux est prévu.
- **Sortie Famille** : 1800,00 € alloués ; une visite viaduc de Millau et de la cave de roquefort « Gabriel Coulet » s'est déroulée le 19 juin dernier (50 participants dont 34 adultes). Le coût de cette sortie a été de 1200,00 €.
- **Amitiés Finances** : budget prévisionnel de 400,00 € . A ce jour 35,00 € ont été consommés.
- **Aménagement coin repas** : budget prévisionnel de 400,00 €. 83,05 € ont été utilisés à ce jour, pour renouveler la cafetière de la Délégation.
- **Partenariat Mutuelle** : budget prévisionnel de 600,00 €
- **Consultation Juridique** : proposition de dépense de 1100,00 €.

- **Réflexologue** : budget prévisionnel de 500,00 €. Un montant de 280,00 € a été consommé à ce jour. Cette nouvelle action (séance découverte de 30 minutes) a été favorablement accueillie, puisque les retours d'expérience sont très bons. Une séance s'est tenue au cabinet médical à ALBI le 12 juin et une autre à CASTRES le 15 juin. Le reste à charge de la consultation pour l'agent est de 10 € (le tarif normal de la séance étant de 38 €). Deux autres séances seront programmées en octobre et décembre prochain. Les inscriptions se feront au fil de l'eau.
- Chèques Ados (de 13 à 16 ans): budget prévisionnel de 4223,00 €.

4 - Sortie Actifs du 9 juin 2018 « cave de Roquefort et Viaduc de Millau » :

- voir développement à la page précédente rubrique « Sortie Famille ».

5 - Questions diverses :

- Arbre de Noël : le catalogue des jouets a été diffusé auprès des agents. Cette année, la tranche des enfants de 9 à 11 ans, aura la possibilité de choisir un chèque cadeau d'une valeur de 30 €, à la place du traditionnel jouet sur catalogue.
- Les paquets de bonbons distribués à l'occasion de l'Arbre de Noël, seront fabriqués par le C.A.T. de Benoît dans l'Aube.
- En 2019, la sortie famille à l'attention des actifs, sera au parc d'attraction WALIBI à Agen.
- En groupe de travail, il a été proposé d'actualiser la plaquette d'information relative à l'action sociale dans le Tarn ; cette plaquette sera ensuite mise en ligne sur le site « Ulysse Tarn ».
- Le prochain CDAS est prévu de se tenir en Novembre, après les vacances de la Toussaint.
- En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 10H30.